

SÉANCE ORDINAIRE TRANSITOIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**21 AVRIL 2020**

Troisième séance ordinaire transitoire de la directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 21^e jour d'avril 2020 et à laquelle sont présents :

Présences :

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale;
Monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale, ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

- 01. Présences et ouverture de la séance.
- 0.2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire transitoire de la directrice générale du 24 mars 2020 (document SG 20.04.21-02.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 02.2 Correspondance
- 02.3 Mot de la directrice générale.
- 08.1 Risques à portée gouvernementale (documents STI 20.04.21-08.1 et STI 20.04.21-08.1a).
- 11. Levée de la séance.

02.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TRANSITOIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DU 24 MARS 2020 (document SG 20.04.21-02.1)**DG 20.04.21
001**

Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, déclare avoir reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire transitoire de la directrice générale tenue le 24 mars 2020, d'en avoir pris connaissance et elle propose :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire transitoire de la directrice générale du 24 mars 2020.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale, mentionne que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire transitoire de la directrice générale du 24 mars 2020.

02.2 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été déposée.

02.3 MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

En raison de la situation qui prévaut actuellement quant à la pandémie du coronavirus – COVID-19, madame Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, ne tiendra pas de séances publiques tel qu'elle l'avait déjà annoncée et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois, elle rendra publiques les décisions prises en les publiant sur le site internet de la Commission scolaire.

08.1 RISQUES À PORTÉE GOUVERNEMENTALE (documents STI 20.04.21-08.1 et STI 20.04.21-08.1a)

Considérant que la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des du gouvernement* souligne l'importance de connaître et gérer les risques en ressources informationnelles;

Considérant que la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale* prévoit l'obligation de produire annuellement un rapport sur les risques de sécurité de l'information à portée gouvernementale;

Considérant que le *Cadre de gestion des risques et des incidents à portée gouvernementale* définit ce qu'est un risque à portée gouvernementale;

Considérant que les commissions scolaires du Québec ont été sélectionnées par le dirigeant principal de l'information, nommé par le gouvernement au sein du secrétariat du Conseil du trésor, pour participer à l'identification des risques à portée gouvernementale;

Considérant le rapport final produit par le dirigeant principal de l'information, incluant notamment l'identification des risques à portée gouvernementale;

Considérant le contexte organisationnel de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, l'identification, l'analyse, l'évaluation, le traitement et le suivi de ses risques;

DG 20.04.21
002

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, propose :

De transmettre au Secrétariat du Conseil du Trésor, les risques à portée gouvernementale identifiés par la Commission scolaire des Hautes-Rivières, lesquels sont décrits au document joint, portant la cote STI 20.04.21-08.1a.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

DG 20.04.21
003

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, propose la levée de la séance.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL